



Juillet 2025

LE JORNALET du Comminges

CIMAJ ou PNR, il faut choisir !

Le 13 mai 2025, la commission chargée de l'enquête publique sur la charte du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées a rendu un avis défavorable. Le dossier CIMAJ justifie en partie cette décision.



Edito

PNR et Cimaj : mes chers élus, êtes-vous schizophrènes ?

Quand le vice-président du futur Parc Naturel Régional est aussi le président de la communauté de communes qui a validé l'installation d'une usine en plein cœur de ce PNR, que faut-il en penser ? Quand les élus votent pour vendre les terrains du Cap d'Arbon à un industriel tout en participant aux réunions préparatoires à la création du PNR, que faut-il en dire ?

Même un enfant comprendrait que les principes de "zone industrielle" et de "parc naturel" sont fondamentalement contradictoires !

Alors, forcément, la sanction tombe, sous la forme d'un avis défavorable de la commission d'enquête publique sur la charte du PNR, et tout le travail est à reprendre. Faut-il réécrire la charte ? Faut-il remettre en question la présence de cette usine à Estadens ? Ou mieux : ne pas tenir compte de l'avis de la commission et surtout ne rien dire ? Après tout, si personne ne sait rien, personne ne pourra protester...

Et en effet, démocratie et concertation ne semblent pas la préoccupation première de tous ces porteurs de projet, de M. Martin à Mme Delga, en passant par M. Arcangeli et tout un florilège d'élus plus aptes à acquiescer qu'à questionner. Quand la réponse à la question est trop évidente et ne va pas dans le sens de leurs desseins, pourquoi s'embarrasser à demander leur avis aux citoyens ?

Alors nous le dirons. Et nous le répéterons. Aussi longtemps et aussi souvent que nécessaire.

Tout simplement, ce genre d'usine n'a pas sa place dans un parc naturel.

DANS CE NUMÉRO :

pages 2 et 3 :
Dossier PNR

page 4 :
En réponse à
Mme Delga

pages 5 et 6 :
Démocratie locale

pages 7 et 8 :
Infos en bref





Un Parc Naturel Régional sans usine !

La commission chargée de l'enquête publique sur la charte du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées a rendu un avis défavorable. Dans ses conclusions, elle met en avant la contradiction entre le permis de construire accordé à CIMAJ en 2024 et la création prévue du parc en 2025. Nous constatons que les arguments avancés par les commissaires, désignés par le Tribunal administratif de Toulouse, reprennent point par point ce que dénonce le Collectif Cagire Sans Usine depuis six mois...

Dans un premier temps, le rapport prend note des nombreuses contributions à l'enquête publique sur la charte du PNR qui traitent de l'usine CIMAJ et des nombreuses « **interrogations et inquiétudes légitimes des populations concernées** »*. Les contributeurs relèvent une totale absence de dialogue et même d'information sur le projet CIMAJ.

Dans leur rapport, les enquêteurs mettent en évidence tous les points noirs de l'usine CIMAJ au Cap d'Arbon. En premier lieu, comme nous le disons depuis novembre dernier, ils invoquent « **l'impact environnemental de cette activité industrielle** » et en particulier « l'impact visuel sur le paysage commingeois (Paloumère, Cagire) » et donc, l'activité touristique en sera affectée : « L'installation de CIMAJ entre **en contradiction avec la volonté affichée de préserver et valoriser** les piémonts pyrénéens (GR du Pays des trois vallées, campings, parapente...) ». Pour rappel, l'ancien président de l'Office de tourisme d'Aspet, Stéphane Duron, avait invoqué ces mêmes craintes dans sa lettre de démission en décembre dernier.

De plus, et là aussi comme le collectif l'a dénoncé dès son premier tract public, le rapport dit à propos de l'usine CIMAJ : « il est indéniable qu'elle engendrera **des flux de camions qui n'existent pas à l'heure actuelle** ». Le collectif Cagire Sans Usine a pourtant interpellé la collectivité compétente en matière de sécurité sur les routes concernées, mais le Conseil Départemental s'est contenté de réponses laconiques et faussement rassurantes.

Enfin, comme le collectif, la commission s'inquiète pour l'avenir d'Estadens et du secteur puisque l'installation de CIMAJ « **ouvre la voie à d'autres installations du même type** sur cette zone d'activités ». Effectivement, quelles garanties avons-nous que d'autres « unités de production », plus ou moins polluantes ne s'installent à côté de CIMAJ ?

Peut être classé "**Parc naturel régional**" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité. Un PNR s'organise autour d'un **projet concerté de développement durable**. (<https://parcs-naturels-regionaux.fr>)



Ce sont bien les mêmes élus qui ont accordé en 2024 le permis de construire à CIMAJ et "qui participent en même temps aux réunions préparatoires à la création d'un PNR incluant la commune d'Estadens". Ces deux projets, que M. Arcangeli a personnellement portés, apparaissent aujourd'hui à tous profondément contradictoires. Et forcément, face à cette impasse, la commission « **doute de la volonté de dialogue** pour restaurer la confiance nécessaire à l'adhésion des citoyens au parc ».

Pour toute réponse à ces nombreuses remarques, il a été répondu à la commission d'enquête que les « opposants » à CIMAJ avaient été déboutés de leurs demandes par le tribunal administratif. Cette réponse est non seulement très insuffisante mais aussi inexacte puisque, jusqu'à présent, le juge administratif ne s'est prononcé que sur les questions de délais mais n'a pas jugé sur le fond.

La Commission d'enquête chargée de donner un avis sur la charte du futur PNR est constituée de personnalités neutres, sans lien avec le territoire et encore moins avec le collectif, mais ils énoncent clairement les mêmes craintes que les nôtres. Pour le bien du territoire, il semble évident que l'usine CIMAJ n'a pas sa place à Estadens, ni ailleurs dans le Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées.

- Pour toutes les citations : Enquête publique portant sur le projet de charte du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées en vue de son classement, volume 1, p.55)





PNR: Contribution n°140, déposée le 13 avril

Un PNR ? Formidable ! On pense nature, écologie, protection. Et il n'en manque pas, en Comminges, de belles choses à protéger : paysages, qualité de vie, massifs boisés, tourisme vert... Des élus engagés, PS en tête, super !

Mais comment donc ces mêmes élus ont-ils pu œuvrer - pas cacher, hein ? Non non - juste... discrètement - tellement discrètement que personne ne l'a vue arriver cette usine CIMAJ à Estadens. L'art de la discrétion... Tout un art... Éclairer quelque chose, tiens, un projet école, mairie, camping ou restau par exemple ! Pleins feux : réunion publique, annoncée par distribution en boîtes aux lettres, s'il vous plaît. Juste bien éclairer là, mais pas à côté ; rien - ou si peu - sur "l'entreprise de production de bûches de bois densifié". Juste l'indispensable obligatoire... Histoire de ne pas être pris en défaut ?

Alors un PNR, formidable, bien sûr, mais quels, de nos élus, se sont penchés et questionnés sur la protection des forêts ? Qui a demandé et peut-être réfléchi à un outil permettant une vision d'ensemble sur la gestion forestière du massif pyrénéen de façon à encadrer les prélèvements et leur forme, inhérents aux différents projets industriels qui surfent sur la loi de développement des énergies renouvelables ?

Comment avoir confiance en ces mêmes élus capables à la fois de promouvoir un PNR et une usine produisant des bûches issues de prétendus déchets (bien insuffisants localement, au regard de la production envisagée) et de troncs, grumes, broyées, le tout trimbalé à coup de 38 tonnes via une route classée touristique (à qui les frais à suivre d'entretien des chaussées ?) ?

Comment une telle dichotomie est-elle possible ? La main gauche qui ignore ce que fait la main droite ?

Mesdames et Messieurs les élus, votre rôle est essentiel : de vous dépend notre qualité de vie. Pourquoi vit-on bien en Comminges - et bien moins mal qu'ailleurs - durant les épisodes caniculaires si ce n'est grâce à nos forêts ? Cataloguer parole et action citoyenne de "défiance" ne serait-il pas un peu simpliste et uniquement voué à soutenir et renforcer un processus décisionnel défaillant au regard de la démocratie ?

En conclusion : un PNR, oui, bien sûr !

En tenant compte de l'ensemble des éléments, avec une ligne d'action excluant les incohérences !

Les habitants d'Estadens connaissent bien cette route qui court d'Aspet à Montsaunès. Bucolique, classée pittoresque sur les guides Michelin, bordée de nombreux platanes, appréciée par les usagers et les vacanciers pour la magnifique vue qu'elle offre sur les Pyrénées. On y croise régulièrement des cyclistes et des promeneurs.

Eh bien, profitez-en.

Profitez-en, parce que prochainement, cette route sera livrée aux poids lourds de 38 tonnes de la CIMAJ. Avec 20 passages quotidiens annoncés, les usagers non motorisés auront des soucis à se faire. Quant aux platanes, ils n'auront pas leur place dans cette vision industrialisée du Comminges.

DES PLATANES EN SURSIS

Largeur de la départementale d'Estadens à Figarol (RD5B) : 6m, voire moins en bien des sections. Largeur d'un poids lourd, rétroviseurs compris : 3m.

Une circulation régulière de poids lourds sur cette route devra forcément entraîner des travaux d'aménagement et d'élargissement de la chaussée. Cette chaussée ne pourra pas être élargie sans l'abattage de nombreux platanes qui la bordent.

Les platanes des bords de route

Ils étaient là bien avant les voitures, les camions et les poids lourds de la Cimaj. Pour comprendre leur origine, il faut remonter à plus de 200 ans, au début du 19^{ème} siècle, à l'époque napoléonienne, quand les troupes de l'empire se déplaçaient en majorité à pied et souvent à marche forcée. En plein soleil, ces trajets pouvaient s'avérer épuisants pour les soldats. L'empereur Napoléon a alors ordonné la plantation de platanes le long de tous les grands chemins de France pour protéger ses armées de la chaleur.

"Le croisement de 2 semi-remorques sur plusieurs secteurs de la route entre Montsaunès et Estadens ne sera pas possible entre autres en raison de nombreux platanes penchés au-dessus de la chaussée. Nous serons vigilants à ce que ces platanes, qui font le charme de cette route et qui sont protégés à double titre (arbres d'alignement, habitat d'espèces protégées), ne soient pas les victimes d'un projet privé."
Lettre de CSU à M. Vincini, président du Conseil Départemental 31, le 22/05/2025.



Le PNR est-il soluble dans le PIR (Parc Industriel Régional) ?

Le collectif CSU à la rencontre de Carole Delga Présidente de la Région Occitanie, un dialogue de sourds ?

Est-ce que la part d'humanité de la Présidente de Région a perçu la dimension symbolique du message : la remise à la Présidente d'un jeune plant de tilleul du Cap d'Arbon ?

A l'évocation de l'implantation de l'usine Cimaj-Bricafeu à Estadens, Carole Delga affirme :

« En tout cas, la Région n'a rien à voir avec ce projet » (l'usine du Cap d'Arbon) ou la commodité du consentement par complaisance, soit le « ce n'est pas moi c'est lui ! », avec la suggestion : « Il faut voir avec la communauté de communes. Avez-vous rencontré François Arcangeli ? ».

Quand la Commission d'Enquête publique invalide le PNR Comminges Barousse Pyrénées : « De toute façon la charte d'aujourd'hui n'a aucune valeur juridique. Le PNR n'existera que dans un an, et la charte existera quand le PNR ouvrira. Pas avant ! ». Ou comment une (un) élue assume publiquement le mépris du point de vue citoyen dans une enquête publique. La citoyenneté ne se réduirait donc qu'à l'instant éphémère du bulletin déposé dans l'urne ? La Démocratie à la française serait à ce point sous-vitaminée ?

Et lorsque le collectif évoque la vocation touristique du Comminges : « Oui, mais les emplois dans le tourisme sont saisonniers et précaires ! ». Dommage pour tous ces habitants qui accueillent des touristes : ils vivent en permanence sur ce territoire, portent des projets, consomment localement, maintiennent le tissu social tout au long de l'année. La dévalorisation pour longtemps du territoire par cette usine, c'est un coup d'épée dans le dos du PNR.

Et Mme Delga va même jusqu'à ajouter : « Face aux menaces mondiales, la réindustrialisation est un levier, même en milieu rural ! Même dans les petits villages ! »

Là où se situe le vide du concept de démocratie participative : « Pour ce qui est de la concertation publique, imaginez le nombre de projets que la Région met en place chaque semaine ? S'il fallait demander à chaque fois l'avis à tous les citoyens. » Bref, faisons confiance aux élus ! Et bien justement, cette confiance est bien entamée avec le passage presque clandestin du projet de cette usine pour le moins confidentiel. C'est l'exemple du comment on valide par défaut un projet fondamentalement discutable, qui plus est au prétexte d'une prétendue vertu écologique : la finalité de compresser du bois pour faire des bûches hors de prix !

DB

A69, CIMAJ, encore le même cinéma?

Non, non, cette fois, je n'y suis pour rien, tout est de la faute à François.



„Je suis pour l'industrie“

“Je suis pour l'industrie” -

Peut-on encore dire ce genre de choses sans nuance, aujourd'hui, quand on connaît les dégâts que cause une industrialisation incontrôlée ? Faut-il aussi parler de pollution, de gaz à effets de serre, de tératogènes, de PFAS, de camions, de déforestation...?

Ceci dit, oui, l'industrialisation, c'est aussi l'emploi, l'activité, le dynamisme économique, des savoirs, des compétences, de la recherche... Oui, c'est aussi tout cela, et nous ne sommes pas ici pour le nier.

Mais entre les deux, entre les pour et les contre, entre les croissants et les décroissants, il existe un espace, un espace de réflexion, de concertation, un espace dans lequel nos élus, les décideurs, les porteurs de projets se doivent de réfléchir aux équilibres pour répondre aux attentes du plus grand nombre de citoyens possible.

Il ne s'agit pas d'être pour l'industrialisation, pas plus qu'il ne s'agit d'être contre.

Il s'agit, devant un projet, de réfléchir à ses conséquences et de considérer tous les enjeux. Il s'agit de s'interroger sur ses raisons d'être, ses tenants, ses aboutissants, ses impacts. Il s'agit d'en parler, d'informer sincèrement les citoyens, et de tenir compte de leurs avis.

Il s'agit de vivre, et d'agir en démocratie.

Et, quand ce dialogue démocratique est refusé aux citoyens, il ne faut pas s'étonner que ceux-ci protestent. Il ne faut pas s'étonner qu'ils campent dans des arbres, qu'ils manifestent, qu'ils écrivent des journaux. Et, à force de ne pas être entendus, il ne faut pas s'étonner que certains finissent par lancer des patates, de la soupe, des pierres, ou pire.

JF.



Rencontre avec Gilles Sère, un des plus proches résidents de l'usine CIMAJ

- Bonjour. Est-ce que vous pouvez vous présenter ?

Je m'appelle Gilles SÈRE, 63 ans, natif de Soueich et très attaché à Estadens, d'où mon père était natif et où mes grands-parents ont résidé et sont enterrés.

- Vous possédez le bâti le plus proche du chantier de l'usine... De quel genre de bâtiment s'agit-il ?

Oui, effectivement, ce bâtiment a été construit à la fin des années 70 avant la mise en œuvre du remembrement. Actuellement c'est une résidence secondaire, mais étant à la retraite courant 2026, j'envisageais d'en faire ma résidence principale.

- Vous envisagiez donc de vous y installer pour de bon... est-ce que c'est toujours le cas ?

Sincèrement, ce site était un havre de paix en pleine nature. Si c'est pour vivre avec le bruit, les poussières et les rondes de poids lourds, je vais revoir mon projet d'installation. J'aurai moins de nuisances en ville, là où je suis actuellement.

- Aviez-vous connaissance du projet d'usine juste au-dessus de chez vous ?

Non. J'ai appris ce qui allait être réellement construit fin décembre et j'ai assisté à la réunion du collectif le 25 janvier. C'est là que j'ai vraiment pris la mesure de tout ce qui avait été sciemment passé sous silence.

- Vous ne l'avez appris que fin décembre? Vous voulez dire que vous avez su qu'une usine se construisait juste au-dessus de votre maison un mois après le début des travaux ?

Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est bien le cas. Ceci dit, je l'ai moi-même appris à des Estadinois résidents permanents. C'est pour dire le niveau de communication mis en place. Et là où c'est plus grave, c'est que même certains maires n'avaient pas pris la mesure du projet, alors qu'ils l'ont voté. Je peux le certifier pour en avoir parlé avec eux.

- Vous connaissez le maire d'Estadens de longue date...

Oui, nous nous connaissons depuis longtemps par le biais du foot, de moments partagés, et même professionnellement, nous avons, sur des temps décalés, été mutés dans le même département en Normandie. S'il l'avait souhaité, il aurait pu m'informer directement.

- Je crois savoir que vous travaillez dans l'urbanisme.. Quel est votre avis sur ce projet d'usine ?

En fait, je travaille depuis plus de 20 ans en collectivité territoriale aux services techniques et au cadre de vie. Et pour tout projet de quelque importance que ce soit, la concertation est la base. En deçà, c'est la consultation ou l'information individuelle à la parcelle. Au-delà, c'est la co-construction ou la co-décision... Et c'est systématique. Alors pour une usine ICPE, constater que tout a été fait a minima, en temps masqué, avec l'assentiment de tous les élus, me paraît irréel. Un tel déni de démocratie en France et en 2025. Hallucinant !!!

- Le rapport de l'enquête publique sur le PNR est sorti récemment, avec un avis défavorable. À votre avis, comment le projet du PNR pourrait sortir par le haut de cette histoire ?

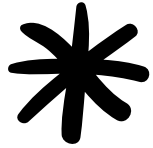
Le projet PNR et sa charte sont d'abord et avant tout un affichage politique. 300 pages pour expliquer ce que tout un chacun a envie de voir appliquer. Sauf qu'il faut s'y employer et a minima reconnaître que cette usine ne coche aucune des cases édictées par la charte. Faire fi de ceux qui à juste titre mettent en lumière l'incompatibilité de cette usine et des principes fondateurs du PNR relève de la mauvaise foi. Les traiter de populistes est le dernier argument avancé quand on est à court. Sortir par le haut, c'est avoir l'objectivité de reconnaître le décalage entre l'ambition affichée et le résultat à Estadens. Pas besoin d'expertise, juste du courage...



Démocrazy



Une usine incongrue au Commingistan ou l'histoire d'un mensonge « démocratique »



Coup de tonnerre à Estadens. novembre 2024, une infime minorité connectée de la population apprend dans l'application Panneau Pocket, qu'une consultation publique est ouverte et donc qu'une usine de bûches densifiées va s'installer au Cap d'Arbon. Ceux qui ont l'application n'en savent pas plus que ça et ceux qui ne l'ont pas n'en sauront rien. Et c'est la majorité.

En fait, aucune communication n'existe entre la municipalité d'Estadens et ses habitants. Aucun site municipal, aucun journal n'informe la population de ce qui se fait, aucun compte-rendu de conseil municipal n'existe.

Moins il y a d'information moins il y a de contestation. Telle est la politique mise en place localement. C'est aussi une technique utilisée dans les pays totalitaires : la loi du silence ! A Estadens, on n'informe pas les citoyens, on ne leur demande pas leur avis. Alors les faire participer aux décisions... On préfère la politique du fait accompli à la démocratie. Un bon citoyen c'est un citoyen qui ne s'intéresse pas à la vie de la commune, qui n'en parle pas, surtout qui n'agit pas. Un bon citoyen c'est un citoyen qui ferme sa gueule et qui se soumet aux décisions municipales, largement influencées par une certaine oligarchie locale...

Une politique de fait accompli au détriment de la démocratie Heureusement, certains habitants n'ont pas accepté cette loi du silence et ont manifesté leur désaccord en créant un Collectif de citoyens opposés à cette usine. Ils ont organisé aussi une réunion d'information dans le village, tout en faisant circuler une pétition.

Dans un village géré démocratiquement, cette réunion d'information aurait dû être organisée avant la consultation publique imposée par la loi, et même bien avant la décision municipale d'autoriser l'installation de cette usine au Cap d'Arbon.

Ce que dit la pétition : 50 % contre l'usine au moins ! Immédiatement, la pétition rencontre un franc succès localement et il s'avère qu'une majorité d'habitants d'Estadens se prononce contre l'usine. De nombreuses personnes dans le village témoignent de leur opposition à cette usine mais aussi de leur peur de signer parce qu'elles ne veulent pas subir des représailles de la mairie et des " pro usine ". Ils parlent aussi de leur crainte de voir les portes se fermer pour des demandes de permis de construire ou autres démarches.



On est loin des accusations du maire d'Estadens qui dit que les gens ont signé sans réfléchir pour se débarrasser de la pétition...

Comment un maire et son conseil peuvent-ils avoir aussi peu de considération pour leurs habitants en les prenant pour des imbéciles incapables de réfléchir ?

Aujourd'hui les faits parlent d'eux-mêmes : une majorité d'habitants sont contre l'usine et contre la façon autoritaire utilisée par cette municipalité pour la leur imposer. Ils s'interrogent même sur les possibles arrangements qu'il y a pu avoir en amont dans la conception de ce projet entre les différents protagonistes pour arriver à leur fin.

Au-delà se pose un autre problème démocratique de fond. Une entreprise privée qui impose une destruction du paysage et une industrialisation du cadre de vie à une population majoritairement contre, est une entreprise perçue comme illégale. Pour une majorité d'habitants, cette usine est devenue un véritable trouble à l'ordre public. Elle a créé des conflits et est venue mettre du désordre dans un lieu qui était paisible. Et l'on voit bien en fin de compte que dans ce village, l'usine n'est pas et ne sera jamais la bienvenue.

Dysfonctionnement démocratique de la Communauté de Communes

L'usine Cimaj est le résultat d'un dysfonctionnement démocratique dans les institutions locales. En effet, ce projet a été porté par la Communauté de communes. Il est passé en commission et la majorité des maires a décidé de le voter sans l'étudier véritablement, sans avoir la moindre idée de ce que pensent les habitants concernés. En fait, beaucoup de maires ne souhaitent pas vraiment s'opposer au président de la communauté de communes et voir leurs subventions amoindries ou leurs intérêts malmenés. Alors ils votent à l'aveuglette un projet sans envisager les conséquences sur le terrain.

Ce processus de décision est une véritable dérive institutionnelle et anti démocratique puisque des maires votent pour une décision qui concerne des habitants d'une autre commune qui n'ont pas le moindre contrôle démocratique sur eux. Et ce système met en place un petit baron local et des élus communautaires qui ne sont pas soumis au minimum contrôle démocratique de tous les citoyens de cette communauté.

Crocus Behemoth



Expression... libre ?

L'enquête publique portant sur le projet de charte du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées en vue de son classement s'est tenue du vendredi 14 mars 2025 au lundi 14 avril 2025. Ce sont 187 personnes qui ont apporté leur contribution, sur des sujets allant de l'intérêt du PNR aux gorges de la Save, en passant par les énergies durables, l'usine CIMAJ et bien d'autres encore.

Beaucoup étaient d'une qualité remarquable et, dans le cadre de notre combat, nous avons sollicité quelques auteurs pour leur demander l'autorisation de les publier.

La plupart ont aussitôt accepté. Très peu ont refusé. D'autres ont accepté sous condition de ne pas indiquer leur nom.

Le plus surprenant n'était pas les refus. Rien n'oblige personne à soutenir ou à cautionner ce petit journal.

Le plus surprenant était les motivations de ces refus.

"Je ne veux pas avoir d'ennuis."

"J'ai peur des conséquences si mon nom apparaît."

Nous sommes en 2025. En France. Sous la V^e République.

Et des citoyens ont peur d'exprimer des avis qui divergent de ceux de leurs élus.

Bienvenue dans le Comminges.

JF

PNR, Contribution n°119, déposée le 12 avril.

Je suis CONTRE la création de ce parc qui va permettre aux élus de s'enorgueillir encore et toujours plus, tout en participant aux horreurs perpétrées dans son enceinte. En effet, la création d'un PNR suppose une cohérence territoriale des choix de développement local et par conséquent des politiques publiques qui vont avec.

Il n'en est rien, puisque ce sont les mêmes élus qui, sans respecter la concertation obligatoire de tout projet ayant un impact sur l'environnement (Cf. ICPE et convention Aarhus), et en laissant commencer les travaux sans avoir les autorisations, imposent dans ce parc une usine de destruction des forêts, de création de pollutions (air, eau, sol) et de dégradation du cadre de la vie sociale et économique des habitants (Cimaj-Estadens). Comment osez-vous ? A qui profite le crime ? Qui couche utile ? Les élus sont tous intérimaires et les municipales sont en 2026.

Aux urnes, citoyens !

APR Hannah

Du côté du juridique

Depuis quelque temps, beaucoup se plaisent à dire que les démarches juridiques soutenues par le collectif Cagire sans usine et menées contre l'usine Cimaj ont été déboutées. Permettez-nous donc de rétablir ici quelques vérités. Voici un petit rappel des actions traduites en justice :

Le 3 décembre 2024, le front juridique s'est formé dans l'urgence autour de Me Émile Cobourg-Gozé, avocat à Toulouse, spécialisé en droit de l'urbanisme et droit de l'environnement.

Les requêtes en référé, qui visent à obtenir rapidement des mesures provisoires, comme une interruption temporaire des travaux, ont bien été déboutées pour "défaut de caractère d'urgence".

Les procédures sur le fond, qui impliquent une étude approfondie des dossiers et peuvent amener à un arrêt définitif du chantier, et même à une ordonnance de remise du terrain dans son état originel, sont encore en cours. Elles sont actuellement au nombre de deux : une première requête a été déposée le 7 mars contre le permis de construire, et une seconde a été déposée le 22 avril contre l'arrêté d'enregistrement ICPE.

En outre, le 17 décembre, une injonction concernant l'illégalité du démarrage des travaux avant l'arrêté d'enregistrement ICPE du projet a été transmise au maire d'Estadens. L'illégalité a été reconnue et le maire a été obligé de constater l'infraction le 13 janvier. Mais il n'a pas notifié un arrêté interruptif de travaux (AIT) et le chantier n'a pas été dûment interrompu ; le procureur a été saisi et, selon l'avocat, des sanctions tomberont pour Cimaj.

Nous en profitons pour remercier tous ceux qui, par différents moyens, ont soutenu ces actions.

Nous aider, participer...

Si vous pensez aussi que cette usine n'a pas sa place au Cap d'Arbon, n'hésitez pas à venir nous aider. De manière très simple, vous pouvez nous **faire part de votre soutien** et nous envoyer des messages d'encouragement.

Mais le nerf de la guerre, c'est toujours l'argent. Les procédures juridiques coûtent cher, et des expertises onéreuses sont envisagées. Vous pouvez **faire un don au collectif**, via le lien sur le site Cagire Sans Usine, ou lors d'une rencontre (marché d'Aspet, évènement...).

Nous sommes aussi en recherche de dessinateurs pour le Jornalet, à vos crayons !

Si vous voulez vous investir d'une façon ou d'une autre, prenez contact avec nous, vous serez toujours les bienvenus. Un grand merci à tous ceux qui l'ont fait ou le feront !

Le collectif Cagire sans usine

En bref...



19 juin 2025 : nos maires sont accueillis à leur conseil communautaire CGS au son de « La Marche funèbre » de Chopin. Silence, dignité et recueillement dans les rangs du collectif CSU. Un cercueil noir, une couronne, un ruban « Cimaj m'a tuer ! » : On enterre la charte du PNR n° 4. CIMAJ ou PNR, il faut choisir !

ON Y ÉTAIT !!!

Pau, le 14 juin, à l'appel de Forêts Vivantes Pyrénées (FVP), le collectif Cagire Sans Usine a tenu un stand aux côtés de Canopée, Touche pas à ma Forêt-Pyrénées, SOS forêts Dordogne, Rondins des bois 64, du groupe national de surveillance des arbres (GNSA), du syndicat de la montagne limousine, du Collectif des forêts du Touch, des soulèvements de la Terre, de l'association Attac, de plusieurs syndicats... Les militants de FVP ont accueilli, rencontré, échangé tout au long de la matinée avec tous ceux venus exprimer leurs craintes pour nos forêts. L'après-midi, une longue marche dans les rues de Pau a été parsemée d'interventions diverses: du bruit, de la musique, des slogans, le bonheur d'être ensemble, la force d'un mouvement ample et déterminé : ON Y ÉTAIT et on LÂCHE RIEN !



Les machines sont arrivées dans la nuit

Les machines sont arrivées dans la nuit
Comme si de rien n'était
Les machines sont arrivées dans la nuit
Tueurs de paysage,
Faiseurs de ruine sauvage
Opération spéciale !
Les machines sont arrivées dans la nuit
Que leur bruit n'étouffe pas
Le chant des oiseaux
Que leur chenille ne piétine pas les éclats d'étoiles
Les machines, les machines
Les machines sont arrivées dans la nuit
Des bulldozers au visage patibulaire
Saignent les grandes prairies vertes
Les machines sont arrivées dans la nuit
Dans un silence assourdissant
Le néant c'est pas rien quand même !
Mais le jour se lève
Les fleurs repoussent toujours sur les décombres

Jyèm

C'est quoi ce charmant petit journal? Un espace de sincérité.



Le **collectif Cagire sans usine** est un rassemblement d'habitants d'Estadens et des communes alentour, réunis pour s'opposer à la construction de l'usine de bûches compressées CIMAJ dans le magnifique cadre naturel du cap d'Arbon.

Nous contestons la logique industrielle qui supporte cette installation, au mépris des enjeux écologiques, démocratiques, touristiques et économiques. Le **Jornalet** ("petit journal" en occitan) est notre outil d'information locale et de débat.

